



RAPPORT DE MISSION D'INVESTIGATION DE LA LIGUE
TCHADIENNE DES DROITS DE L'HOMME SUR L'INCENDIE
VOLONTAIRE DES MAISONS D'HABITATION ET DESTRUCTION
DES BIENS DANS LE VILLAGE GOURKERA

CANTON de YIRIA

SOUS PREFECTURE DE MOUSSORO RURAL

DEPARTEMENT DE BAHR EL GAZEL SUD

REGION BAHR EL GAZEL

REPUBLIQUE DU TCHAD

Août 2016

Table des matières

I-	Résumé	1
II-	Introduction.....	2-3
III-	Méthodologie.....	3-4
IV-	Déroulement des faits.....	4
V-	Constats et témoignages.....	4-8
VI-	Identification des présumés auteurs et complices.....	8-9
VII-	Conclusion et recommandations.....	9-10

VIII- Annexes

A1 :Liste des victimes et Photos

A2a : PV Constat huissier et photos

A.2b : Rapport mission de Mission du Greffier en Chef à Chaddra

A3 : PV de conciliation du sous-préfet de Moussoro Rural

Résumé

Le présent rapport de mission porte sur les violations massives des droits de l'Homme dont sont victimes les populations du village Gourkéra, situé à 30 km à la sortie Nord de la ville de Moussoro sur l'axe Salal.

Au terme de la mission menée du 24 au 25, la LTDH est en mesure de relever qu'en date du 16 août 2016, il y a bel et bien eu des actes criminels dans ce village. Selon les témoignages des victimes et de certaines autorités de la place, le Secrétaire Général du département Monsieur **Guiswhé Abaye** en est le 1^{er} responsable.

L'équipe de la mission n'a pas des éléments de réponses pour confirmer ou infirmer le séjour durant 17 jours à Moussoro d'une trentaine des officiers supérieurs de la DGDSSIE, ANT, et de la POLICE Nationale(PN) qui seraient dépêchés par le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Sécurité, le **Général Djiddi Saleh Kédellaye** et leur implication dans cette affaire, mais c'est une information avancée par les autorités en charge du département de Barh el gazelSud.

Aussi, il convient de noter que suite au conflit opposant les habitants du village Gourkéra à ceux de Kallanicha, le sous-préfet de Moussoro rural Mr Pénay Aroon Abdoul en accord avec le Chef de Canton intérimaire **Djiddi Nour Mahamat**, a mis en place un comité des sages qui a réussi à concilier les deux familles, ainsi qu'il est attesté par le PV (procès-verbal) 25 juin 2015. Lequel PV a été remis en cause par le Secrétaire Général du département, et c'est ce qui aurait créé la discorde, (copie en annexe).

Des sources judiciaires confirment plusieurs cas d'expéditions punitives dont les auteurs sont en connivence avec les autorités administratives de la localité et ne sont pas traduits en justice. Les auteurs des actes jouissent d'une impunité parfaite. Ces mêmes autorités déplorent la résistance abusive des autorités contre les décisions de justices revêtues de la forme exécutoire.

Pour preuve, Maitre **Térassem Djibrine**, Greffier en Chef près le Tribunal de Grande Instance de Moussoro, en mission à Chaddra aux fins de signification d'une décision Judiciaire a été pris pour cible par le **sous-préfet de Chaddra** et a eu la vie sauve après humiliation, grâce à l'intervention du commandant de la brigade de ladite localité (copie du rapport de mission en annexe).

Compte tenu de la gravité des faits allégués, de l'urgence, du péril, la LTDH recommande une intervention urgente du gouvernement à l'effet d'alléger la souffrance des populations.

Il est par ailleurs du devoir du pouvoir de faire traduire devant les instances judiciaires les auteurs de ces graves violations.

Introduction

Le village Gourkéra situé au Nord de Moussoro est du ressort territorial du canton Yiria.

Le canton Yiria est l'un des plus anciens cantons de la région. La succession au trône se fait de père en fils ou de frère à frère. La population de ce canton d'ethnie kréda Yiria est en grande partie éleveurs nomades. Depuis une décennie, le nomadisme tend vers la sédentarisation.

En 2012, quand le clan Yiria étema dudit canton a créé un village dénommé **Gaba** à 40 km de Moussoro sur l'axe de Salal, les opérateurs économiques originaires de la région ont été attirés par l'accaparement des terres et chacun d'eux veut créer son village pour en faire la capitale familiale en construisant au moins une villa. La terre arable devient de plus en plus chère. Il s'en est suivi des conflits fonciers récurrents.

Un problème surgit entre les habitants du village Gourkéra et le village Kallanicha, village situé à environ 7 km au Nord-Ouest de Gourkéra en 2015, représentés respectivement par **Souleyman Foki** et **Mahamat Saleh Youssouf**. L'affaire est portée à la sous-préfecture.

En juin 2015 le sous-préfet de Moussoro rural met en place une commission de médiation à la demande du Chef de canton intérimaire. Cette commission mobilise les religieux et leaders de la localité pour faire une conciliation et résolution à l'amiable au sein de la famille (les habitants des 2 villages ont un même arrière-grand-père).

Cette commission a concilié les deux (02) frères et établi un procès-verbal (PV) en bon et due forme signé de toutes les parties prenantes, puis authentifié par le sous-préfet (copie en annexe).

Le calme revient entre les deux habitants. La cohabitation est parfaite, et les habitants vivent en harmonie.

En 2015, suite au décès du Chef de Canton **Youssouf Woléda Mahamat Guinassou**, un problème de succession se pose. la communauté Yiria est divisée en plusieurs camps.

L'administration tranche en nommant Monsieur **Djiddi Saleh Kedellaye**, un officier supérieur de l'Armée (**Actuel DG de l'Agence Nationale de Sécurité**) au trône.

Un groupe des ayants droit dépose une requête au ministère de l'administration en recours gracieux en annulation du décret nommant le Général en qualité du Chef de Canton et sollicite des élections. Le ministère ne donne aucune suite favorable. Le même groupe attaque le décret à la chambre Administrative de la cour suprême, laquelle à son tour rejette la requête.

Les habitants du Kallanicha sont favorables au Chef de Canton nommé par décret alors que ceux de Gourkéra ne le sont pas.

Après le rejet de la requête par la Cour Suprême, en mars 2016, la population de Kallanicha soutenu par leur fils le nommé **Issa Djidda Wélédy** commerçant basé à N'Djamena connu des autorités départementales, aurait instruit ses frères à aller détruire le puits du village

Gourkéra. D'où la population victime dépose une plainte contre les auteurs **Izéidine Saleh Youssouf, Mahamat Saleh Youssouf et Abakar Saleh Youssouf** pour destruction de leur bien.

Selon le Secrétaire Général, **Issa djida Wélédy** commerçant résident à N'djamena ressortissant du village Kallanicha serait opposé au procès-verbal de conciliation, 10 mois après et aurait sollicité le déguerpissement des habitants de Gourkéra pour les forcer à s'installer à Douga, village du Chef de canton contesté pour les obliger à quitter définitivement le canton.

Le département, au lieu de se maintenir au principe de la non rétroactivité et transmettre le dossier à la justice pour destruction de bien d'autrui, a géré l'affaire à son niveau. Des officiers supérieurs mobilisés par le DG de l'ANS seraient impliqués et les autorités administratives en charge du département de Barh el gazel Sud ont fini par poser des actes contraires aux lois et règlement de la république par abus d'autorité en date du 16 août 2016.

Des biens détruits (ustensiles de cuisine, habillements, tapis et divers objets personnels), des cases brûlées et des traitements cruels et inhumains infligés aux pauvres paysans par ceux qui sont censés les protéger, respecter et faire respecter les droits de l'homme. Bref l'autorité départementale a violé la constitution de la République et les textes internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par la République du Tchad.

La LTDH a dépêché une mission d'investigation pour s'enquérir de la réalité du terrain.

Méthodologie et Difficultés Rencontrées

Suivant ordre de Mission N°0042/COC/LTDH/CN/16, la mission a quitté N'djamena le 24 août 2016 à 6h 30 à destination de Moussoro via Angoura.

Elle a séjourné du 24 au 25, afin de mener des investigations sur les allégations de violations des droits de l'homme commises le 16 août 2016 dans le village Gourkéra par les autorités administratives.

Arrivée aux environs de 13 Heures 30 à Moussoro, l'équipe de la mission s'est dirigée au Gouvernorat pour la présentation des civilités.

La mission a été accueillie par le Secrétaire Général de la Région Monsieur **Tombalbaye Moctar N'guarta** assurant l'intérim du gouverneur, qui a prêté une oreille attentive à la présentation de la feuille de route de la mission. La rencontre a duré plus d'une heure 20 mn.

Après le gouvernorat, la mission s'est rendue au domicile du Préfet dans le même ordre d'idée avant d'aller sur le lieu du drame et de lieu de la déportation actuelle résidence des déportés, et ce grâce au concours d'un guide.

La mission a ainsi pu recueillir plusieurs témoignages concordants auprès de sources variées : entretiens aussi bien avec les victimes que les autorités administratives et judiciaires.

Dans la nuit, la mission a reçu la visite de plusieurs témoins.

Le jeudi 25 aout 2016, l'équipe s'est rapprochée des autorités pour recueillir leurs versions des faits. Elle s'est rendue successivement à la Mairie, à la Justice, au Gouvernorat et enfin au département.

Cependant, les autorités rencontrées refusent de répondre aux questions posées par le journaliste. Tous les responsables rencontrés disent qu'ils ne peuvent parler au micro de la radio FM Liberté. Les autorités sont trop ouvertes quand on parle de la mission et objectif de la LTDH mais trop réticentes les unes des autres lorsqu'il s'agit de l'affaire de Gourkéra. Elles se rejettent la responsabilité. La mission a quitté Moussoro le jeudi 25 aout 2016 à 15 H sur N'djamena.

Déroulement des Faits

Le 16 aout 2016, aux environs de 9 heures du matin alors que la population civile de Goukéra s'affairait aux travaux pastoraux et champêtres, 3 véhicules avec à bord des gendarmes ont encerclé et envahit progressivement le village. La population s'attendait à la commission mixte de désarmement.

Cette mission est coordonnée par le Secrétaire Général (SG) du département de Bahr el gazel Sud Monsieur **Guiswhé Abaye** et du commandant Adjoint de la compagnie de Gendarmerie.

Sous l'ordre du SG, ils ont commencé à s'infiltrer dans les cases puis les éléments ont commencé à frapper avec des cordelettes, matraques, sans distinction de sexe et d'âge. Puis regroupés tous ensemble avant de démolir les 17 habitations (14 cases et 3 bancos), certains effets sont retirés alors que d'autres brûlés. D'après les témoignages des victimes, Mesdames **Chérifa Foki** et **Fatia Moussa** seraient même déshabillées avant d'être chicotées.

Après avoir détruit, puis brûlé le village, selon les victimes, le SG a ordonné aux éléments d'embarquer les mineurs pour les déportés à Douga, village natal du DG de l'ANS.

Ensuite, sous les traitements cruels et inhumains, manu militari, les hommes et les femmes ont été embarqués et jetés à 5 KM à l'Ouest de village Douga soit à 12 KM de leur village brûlé ,les victimes sans abris sont jusqu'à l'arrivée de la mission à l'air libre à la merci des intempéries.

Après leur déportation, les victimes sont surveillées pendant deux (2) jours par des gendarmes qui, avant de quitter les ont intimés l'ordre de ne pas bouger de ce lieu. Ellespeuvent habiter ou s'approvisionner à Douga, village du DG ANS mais nul part ailleurs. Les victimes n'ont droit ni au soin de santé, ni vaquernormalement à leurs occupations.

Constat et Témoignage

L'équipe a visité le village Gourkéra dans l'après-midi du 24 aout 2016, 9 jours après la scène.

Arrivée sur le lieu, l'équipe a rencontré une femme en compagnie d'un jeune homme. Cette femme accroupie, étant entrain de pleurer. Quand la mission a posé la question de savoir, de ce qui s'est passé, elle a montré une case brûlée avec des ustensiles de cuisine. Elle affirme que sa case a été brûlée par Hakouma (le pouvoir, l'Etat) venu de Moussoro, avant d'être déportée sous les coups de machettes. Elle rajoute que depuis neuf (9) jours, elle n'a pas de vivre, ni de moyen pour acheter des céréales pour ses enfants. Même son mari a été sauvagement battu. Elle est à la recherche de son troupeau de cabris, dont depuis l'évènement elle n'a pas leur trace. Elle est revenue sur le lieu du drame dans l'espoir de retrouver les animaux, car les animaux reviennent généralement à leur étable habituelle.

Par endroit, joncent des débris des ustensiles ou autres effets brûlés. Les champs d'environ quatre (4) hectares totalement détruits. Sauf que la clôture en bois morte des champs et habitation, ne sont pas touchés. Des briques des bancos détruits.

Ensuite, la mission s'est rendue au lieu de leur déportation où elle a trouvé une dizaine d'hommes assis tristement sous un arbre alors qu'une vingtaine de femmes sont restées à différents endroits distants de 10 à 20 mètres. Où chacune d'elles est restée tristement avec ses enfants. L'équipe a trouvé des enfants malades d'autres affamés dont les mamans tentent de les calmer.

Tous sont sans abris et à l'air libres à la merci des intempéries.

Interrogées, les victimes disent que le 16 août le SG du département et le Commandant Adjoint de la Compagnie de Gendarmerie à bord des 3 véhicules sont venus les frapper sans distinction puis brûlé leurs biens et ils les ont déportés manu militari. Les hommes affirment qu'ils ont par le passé avec leur cousin du village Kallanicha, un problème autour d'un puits mais un compromis a été trouvé par le sous-préfet et leur chef de canton (l'intérimaire), depuis lors ils vivent en harmonie avec leur cousin de Kallanicha.

C'est Monsieur **ISSA DJIDDA Wélédy** commerçant, jadis à Moundou présentement à N'Djamena, ami au préfet et du Secrétaire Général qui use de sa fortune et de la relation qu'il a avec le **Général Djiddi Saleh Kédellaye DG de l'ANS (Agence Nationale de la Sécurité)** pour leur empêcher de vivre en paix. Il est à l'origine de leur déportation.

Ils affirment que presque la totalité de la population du canton n'est pas favorable à la nomination du DG comme Chef de canton, d'où ils sont pris pour cible. Ils soutiennent que, suite aux différentes correspondances adressées au ministère de l'administration demandant un recours gracieux en annulation du décret nommant le DG de l'ANS comme Chef de canton que **ISSA DJIDDA Wélédy** et le DG ont instruit **Izéline Saleh Youssouf, Mahamat Saleh Youssouf** et **Abakar Saleh Youssouf** à venir détruire leur puits dix (10) mois après la conciliation.

Aussi, Ils disent avoir saisi le préfet par une plainte qui est restée sans suite depuis avril (copie en annexe). Ils laissent entendre (habitants de Gourkéra) qu'ils ont sollicité au SG du département de transmettre la plainte à la justice. Ils ont été insultés par le SG en les laissant entendre que la Justice à Moussoro n'est pas au-dessus du département.

Ainsi, il a fait sa loi le 16 août 2016.

Interrogé sur leurs conditions de vie actuelle, certains hommes se mettent à pleurer, depuis 9 jours, ils sont abandonnés à leur triste sort, et leur provision brûlée. Des connaissances leur apportent tard dans la nuit soit du lait, soit du reste de repas. Mais déplorent que les habitants d'un village entier, plus de 150 personnes, ne reçoivent que l'assistance des individus. Cegeste est salulaire mais ne répond pas à leurs besoins.

Souleyman Foki Sougui et **Mahamat Zène Moussa Issa** citent pour responsable de cet acte criminel, les personnes ci-après :

- Mr **Guiswhé Abaye**, SG du département de Barh El Gazel Sud ;
- Le Commandant Adjoint de la Compagnie De la Gendarmerie Nationale ;
- Issa Djidda wélédy (Commerçant à N'djamena) ;
- Izédine Saleh Youssouf ;
- Mahamat Saleh Youssouf ;
- Abakar Saleh Youssouf ;
- Djiddi Saleh Kéddeleye (DG ANS).

Les victimes **recommandent** aux plus hautes autorités du pays notamment le **Chef de l'Etat** :

- La restauration dans leur droit par le retour dans leur village natal ;
- La réparation ;
- Une justice pour tous.

L'équipe de la mission est revenue à Moussoro vers 19h 30 pour passer sa nuit.

Durant la nuit, plus d'une dizaine de personnes ont témoigné que dans la région de Bahr el gazel, les règles élémentaires de droit sont toujours bafouées. La population vit un état de non droit et la justice n'a pas les moyens de faire librement son travail.

Le jeudi 25 août, la mission s'est rendue successivement à la mairie, au Tribunal, au Gouvernorat et enfin au département.

A la Mairie

La mission a été accueillie par Monsieur **Mahamat Abakar Garmassa**, le SG de la commune, qui lui a souhaité un bon séjour avant de déplorer la non représentation de la LTDH dans la commune et voire dans la région. Il plaide pour un appui conseil pour le renforcement des capacités des fonctionnaires et une éducation de la population. Le lieu du drame n'étant pas du ressort territorial de la commune, la mission a jugé inutile d'évoquer la situation avec les autorités communales.

A la justice

La première personne rencontrée est Maître **Térasseme Djibrine**, Greffier en Chef.

Interrogé sur la situation de Gourkéra, il dit avoir effectué une mission en qualité d'Huissier Près le Tribunal de Grande Instance de Moussoro en date du 19 août 2016 (copie PV constaté annexe), mais il n'a pas enregistré une plainte.

Il relève d'énormes difficultés dans le cadre du travail de la justice. Il affirme que souvent les sous-préfets et préfets font obstacles aux décisions de justice.

Le personnel est humilié devant les justiciables par ces autorités. Pour preuve, il énumère le cas de sa mission aux fins d'une signification d'une décision Judiciaire dans la sous-préfecture de **Chaddra**, il a été bloqué et humilié par le sous-préfet de ladite localité et à **retrouver sa liberté grâce à l'intervention du commandant de la brigade** après humiliation devant le public (copie de rapport de mission en annexe).

Après le Greffier, la mission a rencontré Monsieur **Abdel Aziz Nanguassinguar**, le Président du Tribunal, qui laisse entendre que la Justice n'a pas été saisie de l'affaire du Gourkéra. Mais force est de constater que le Tribunal est confronté à d'énormes difficultés face aux autorités. Il y'a un conflit de compétence. L'Indépendance de la Justice est compromise.

Une source judiciaire confirme de plusieurs cas d'expéditions punitives dont les auteurs ne sont pas jugés car ils sont protégés par l'autorité administrative.

Un autre justiciable rencontré dit qu'il a gagné un procès à la Cour d'appel depuis plusieurs années et le Préfet du département de Barh el gazal Sud qui a été nommé à peine six (06) mois s'y oppose et instruit son sous-préfet à bloquer la décision de la Cour d'Appel.

Au Gouvernorat

Le Secrétaire Général de la Région Monsieur **Tomballaye Moctar Ngarta**, interrogé sur le mobile en tant que responsable de la région, il affirme que la région n'a pas été saisie de cette affaire, ni par les victimes, ni par le département, d'où la mission doit s'approcher du département qui est le mieux indiqué.

Cependant, Il regrette que la LTDH ne soit pas représentée dans sa région.

Pour ce faire, il sollicite à ce que la LTDH installe une cellule régionale dans les prochains jours.

Il sollicite également des journées portes ouvertes ou séminaire de formation au profit de toutes les couches socioprofessionnelles.

A la préfecture

Le Préfet **Soumaine Issakha Béreymi** rencontré minimise la gravité des faits. La mission lui pose trois questions fondamentales.

En tant que préfet, vous êtes le premier responsable du département, fils de la région et religieux, est-il légal, humain, digne de déshabiller des femmes avant de les chicoter ? Est-il légal de brûler les effets d'autrui ? Accepter vous qu'on déporte votre famille manu militari de son village natal sans décision de Justice et la placer à la merci des intempéries ? En guise de réponse, il affirme qu'il s'agit des fausses allégations.

La mission lui a demandé d'effectuer une visite sur le lieu, un débat est ouvert entre lui et la mission.

Quand la mission a porté à sa connaissance les conditions de déportation et les conditions de vie des victimes, il a laissé croire que l'**affaire est gérée** par son **Secrétaire Général**. Personne ne l'a tenu informé et pour ce faire, il promet à la mission d'effectuer une visite avec le Secrétaire Général de la Région et tenir informer les ONG humanitaires sur place.

Quant à l'éclaircissement, le préfet dit que son SG est le responsable dans cette affaire.

Il demande à son SG de donner toutes les informations nécessaires et aussi les documents à sa portée. Pour ce qui est des questions posées par le journaliste, il refuse de se prononcer au micro et laisse la gestion de l'affaire à son SG, car ce dernier serait le mieux indiqué.

Après une très longue discussion entre le SG du département Monsieur **Guiswhé Abaye** et la mission,

La mission a recueilli les informations si dessous du Secrétaire général du département de Barh el gazel sud :

- Il s'est concerté à maintes reprises avec le Chef de Canton le DG de l'ANS et a pris bonne note de son avis ;
- Le DG de l'ANS a dépêché une mission de 32 hauts gradés de la DGDSSIE, de la Police Nationale qui a séjourné pendant 17 jours, cette mission a recommandé de les déguerpir en lui versant une enveloppe pour payer 17 manœuvres ;
- Le SG reconnaît avoir encaissé **300 000** du DG de l'ANS, valeur à verser aux habitants de Gourkéra pour vider le village et s'y installer à Douga, village du DG ;
- Le SG témoigne l'implication d'un commerçant basé à Moundou, en la personne de Monsieur **Djiddi Issa Wélédy** habitant de Kallanicha ;
- Il approuve avoir coordonné cette mission punitive, brûlé, détruit des habitations, mais pas les effets et nourriture comme témoigne les victimes,
- Il confirme que les gendarmes ont donné des coups et non déshabiller des femmes, car dit-il, tous ceux qui l'ont accompagné sont des musulmans sauf lui, et affirme la déportation manu militari des victimes ;
- En fin il reconnaît aussi avoir demandé au sous-préfet d'annuler le procès-verbal de conciliation de juin 2015, et la suspension de **Djiddi Nour Mahamat** (le chef de canton intérimaire) ;

La mission lui a demandé copie des documents dont le Préfet lui a ordonné de lui remettre à la mission, mais il répond qu'il n'a pas eu une **instruction directe** du **Ministre de l'Administration** d'où il ne pourra donner les documents qu'il détient.

Il laisse croire que l'acte qu'il vient de poser n'est pas le premier, car dit-il dans un cas similaire, une mission conduite par le **Médiateur National (actuel Ministre de l'Administration du Territoire et de la Gouvernance Locale)** à passétrois (3) jour dans un village, quand la médiation a **échoué**, l'ordre lui a été donné démanteler le village et c'est e qui fut fait.

Au SG de conclure que dans la région de Bahr el gazel, la meilleure manière d'administrée est d'utiliser la force.

Aux questions de journaliste pour équilibrer les informations, il refuse.

Identification des Présumés Responsables

Sur la base des témoignages recueillis auprès des victimes et des autorités, les présumés auteurs de l'acte sont identifiés du côté de l'administration que de leur complice.

Les présumés auteurs et complices sont :

Du Côté de l'Administration

- 1- Mr **Guiswhé Abaye** Le Secrétaire Général du département de Barh El Gazel Sud ;
- 2- Le Commandant Adjoint de la Compagnie de la Gendarmerie ;
- 3- Les 12 éléments de la Gendarmerie Nationale ;
- 4- les 4 manœuvres mobilisés pour ladémolition des cases.

Les Présumés Complices ou Co-auteurs

- 1- Issa Djidda Wéledy ;
- 2- Izédine Saleh Youssouf ;
- 3- Mahamat Saleh Youssouf ;
- 4- Abakar Saleh Youssouf ;

Ils sont les auteurs de la destruction du puits.

Pour ce qui est de la responsabilité du DG de l'ANS et des 32 officiers, le SG du département confirme leur implication mais la mission n'a pas des preuves matérielles.

Conclusion et Recommandation de la Mission

Le 16 août 2016, lorsque la mission conduite par le Secrétaire général du département de Barh el gazel sud a encerclé le village Gourkéra, les personnes appréhendées dans leur village ont été battues à l'aide de fouets, de crosses d'armes ou de manches de machettes. Au total, 154 civils touchés, à savoir treize hommes, vingt-huit femmes et 113 enfants, ont été battus avant d'être déportés manu-militari jetés. Les traitements cruels, inhumains et déportation

infligés aux habitants de ce village est un acte criminel. C'est une violation grave des droits de l'Homme.

Par ailleurs Les droits de l'homme, dont il est fait mention dans ce rapport, sont protégés par divers textes, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, conventions et autres instruments internationaux ratifiés par la République du Tchad, tels que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

En tant que signataire de ces conventions, l'Etat Tchadien est tenu d'en respecter les droits et d'exercer les diligences nécessaires pour prévenir et réprimer les violations de ces droits commises par les autorités administratives.

Les autorités départementales qui sont tenues de respecter la Constitution dans leur ressort territorial ont violé la loi fondamentale et piétiné les lois et règlement de la République.

En rappel, à l'occasion d'un nouvel an, son Excellence Monsieur **IDRISS DEBY ITNO, Chef de l'Etat**, Garant de la constitution dans son discours adressé au peuple a dit ce qui suit : « j'attache du prix à l'assainissement et à la moralisation de la vie publique dans notre pays pour prévenir et réprimer tous les abus et errements d'ordre politique, économique et culturelle. Les agents de l'Etat doivent prendre conscience de l'importance et de la noblesse de leur mission en améliorant leur performance. Ils doivent travailler avec méthodes et abnégation tout en faisant preuve d'une haute conscience professionnelle et compétence » fin de citation.

La mission formule ainsi les recommandations suivantes :

Aux Plus Hautes Autorités :

- prendre toutes les mesures nécessaires en urgence afin que ses victimes soient restaurer dans leur village et de les protéger des abus d'autorités ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour que les auteurs et complices soient poursuivis et traduits en justice ;
- prendre en charge, au niveau matériel et médical, les populations qui, suite aux violations dont elles ont été victimes, se trouvent dans une situation de grande précarité ;
- ouvrir une enquête judiciaire afin de faire la lumière sur l'ensemble des cas d'expédition punitive commise dans la région de Barh el gazel.

Aux Partenaires Humanitaires :

- prévoir une assistance médicale et sociale adéquate urgente pour toutes les victimes.

En fin la LTDH se réserve le droit de saisir les instances internationales afin que lumière soit faite sur le terrorisme de l'Etat au Tchad et la torture infligée aux populations rurales en général et des centres urbains secondaires en particulier.

Pour l'Equipe de la Mission

Mbodou Moustapha Mahamat Nour

Président de la Cellule LTDH Départementale de Wayi/ Ngouri